

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 40274  
Numéro SIREN : 413 217 738  
Nom ou dénomination : 2C Finances

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2024 sous le numéro de dépôt 5380

Compte approuvé par AGO du 21/01/24

*Amus*

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>1141 rte d'orange</b>		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET * <input type="text" value="41321773800025"/>		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N, clos le, <b>30092023</b>						
		N-1, <b>30092022</b>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>								
AA								
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	97 103	97 103		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	7 500	7 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	81 781	81		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	935	663	272	402
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	100 600	100 600		
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG	860 200	860 200	656 200		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	14 627	14 627	14 627		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	1 162 746	82 444	1 080 302	876 512	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	56 178	56 178	86 121	
		En cours de production de biens	BN	BO	56 060	56 060	18 500	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BY	667 615	667 615	723 115		
		Autres créances (3)	BZ	139 365	139 365	59 612		
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	39 920	39 920	346 643		
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 748	2 748	5 867		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	961 887	961 887	1 239 858		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	2 124 632	82 444	2 042 188	2 116 370	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	874 827	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :					

CHASSE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON  
 29 AVR 2024

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Compte approuvé par AGO de 31/12/24.

Désignation de l'entreprise <b>Sarl 2CFINANCES</b>			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....1.000.000..... )	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	449 809	331 759
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(3 748)</b>	<b>118 050</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>1 546 061</b>	<b>1 549 809</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	679	1 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	354 555	393 919
	Dettes fiscales et sociales	DY	133 778	159 231
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	7 116	12 261	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>496 127</b>	<b>566 561</b>	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>2 042 188</b>	<b>2 116 370</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	496 127	566 561	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	679	1 151	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Compte approuvé par AGO du 24/2/24

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>				Néant <input type="checkbox"/>			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	1 803 921	FH		FI	1 803 921	2 227 022	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 803 921	FK		FL	1 803 921	2 227 022	
	Production stockée *					FM	37 560	18 500	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 692	10 740	
	Autres produits (1) (11)					FQ	160	3	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>1 843 334</b>	<b>2 256 264</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	616 059	827 359	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	29 942	(32 537)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	995 175	1 069 100	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 196	4 111	
	Salaires et traitements *					FY	170 030	161 184	
	Charges sociales (10)					FZ	78 201	79 329	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	211	1 165
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8 124	12	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>1 899 938</b>	<b>2 109 723</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>(56 604)</b>	<b>146 541</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	54 307	13 760	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 260	1 677	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>59 567</b>	<b>15 437</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 246	6 265	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>2 246</b>	<b>6 265</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>57 321</b>	<b>9 172</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>717</b>	<b>155 713</b>	

Comptes approuvés par AGO du 31/8/24. *[Signature]*

**4** COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <b>Sarl 2CFINANCES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 465
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	4 465
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(4 465)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	36 668
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 902 901
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 906 649
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	(3 748)
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	23 715
		HQ	34 301
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 692
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	10 740
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		35	
Franchises sinistres		4 430	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>Sarl 2CFINANCES</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	104 603	KE		KF		
CORPO RE LLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	81 781	KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
	Matériel de transport *					KY	285	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	650	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	82 716	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	100 600	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	670 827	1U		1V	305 000		
<b>TOTAL IV</b>				LQ	771 427	LR		LS	305 000		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	958 746	ØH		ØJ	305 000		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	104 603	1X
CORPO RE LLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	81 781	ML	
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
	Matériel de transport		IV		MP		MQ	285	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	650	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	82 716	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY	100 600	ØZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	101 000	2F	874 827	2G
<b>TOTAL IV</b>				13		NJ	101 000	NK	975 427	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				14		ØK	101 000	ØL	1 162 746	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	81 700	QA	81	QB		QC 81 781		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	285	QI		QJ		QK 285		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	248	QM	130	QN		QO 378		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>			QU	82 233	QV	211	QW		QX 82 444		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	82 233	ØP	211	ØQ		ØR 82 444		
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	}	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
			- corporelles	6E	6F	6G	6H
			- titres mis en équivalence	02	03	04	05
			- titres de participation	9U	9V	9W	9X
			- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>			
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>		
Dont dotations et reprises		}	- d'exploitation	UE	UF		
			- financières	UG	UH		
			- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	860 200	UR	860 200	US				
	Autres immobilisations financières				UT	14 627	UV	14 627	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	667 615		667 615					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Prév. pour dépréciation antérieurement constituée ) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	600		600					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	32 599		32 599				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	17 042		17 042				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC	59 557		59 557					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	29 567		29 567					
	Charges constatées d'avance				VS	2 748		2 748					
	<b>TOTAUX</b>				VT	<b>1 684 555</b>	VU	<b>1 684 555</b>	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	305 000							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	101 000							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	679		679							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	354 555		354 555								
Personnel et comptes rattachés		8C	10 874		10 874								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 601		9 601								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	111 784		111 784							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 519		1 519							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 116		7 116								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>496 127</b>	VZ	<b>496 127</b>								
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092023</b>				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Amendes et pénalités			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 35			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									XY		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	RECHES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8									WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
<b>TOTAL I</b>									WR	<b>35</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	<b>3 748</b>		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A									WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL				
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI				XJ	<b>3 713</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN				XO	<b>3 713</b>	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)											<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>Sarl 2CFINANCES</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		3 713
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		3 713
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD	118 050					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	118 050		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>118 050</b>		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
					<b>TOTAL II</b>			<b>118 050</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	802 583		834 544						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	6 798	XQ	6 798		9 857						
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	4 740		22 130						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 616		3 041						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	176 438		199 527						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	995 175		1 069 100						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 626		1 116					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	570		2 995						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	2 196		4 111							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	332 240		420 849						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	193 880		230 691						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB	136 756								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

(I) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				( A )			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					( B ) (Ventilation par taux)		( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl 2CFINANCES Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*.  
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④- ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Sarl 2CFINANCES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102022</b>		et clos le : <b>30092023</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 803 921	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	1 692	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>1 805 614</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	160	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	56 060	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>56 220</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	1 331 392	
Variation négative des stocks	OQ	48 442	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	233 450	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 124	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 621 409</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>240 425</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>240 425</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<b>X</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>	<b>1 805 614</b>	
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|3] N° SIRET [4|1|3|2|1|7|7|3|8|0|0|0|2|5]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [Sarl 2CFINANCES]

ADRESSE ( voie ) [1141 rte d'orange]

CODE POSTAL [84200] VILLE [CARPENTRAS]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	11 247
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 753

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SAS] Dénomination [AZUR CAPITAL]  
 N° SIREN (si société établie en France) [529727679] % de détention [70,29] Nb de parts ou actions [11 247]  
 Adresse : N° [6] Voie [Bd de l'Orangerie]  
 Code postal [06600] Commune [ANTIBES] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [M] Nom patronymique [CHAPELET] Prénom(s) [Yvan]  
 Nom marital [ ] % de détention [27,99] Nb de parts ou actions [4 478]  
 Naissance : Date [15111976] N° département [84] Commune [CARPENTRAS] Pays [FRANCE]  
 Adresse : N° [502] Voie [Chemin du Contras]  
 Code postal [84380] Commune [MAZAN] Pays [FRANCE]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [CHAPELET] Prénom(s) [Vincent]  
 Nom marital [ ] % de détention [1,72] Nb de parts ou actions [275]  
 Naissance : Date [09071975] N° département [84] Commune [CARPENTRAS] Pays [FRANCE]  
 Adresse : N° [177] Voie [Allée des 5 cantons]  
 Code postal [84200] Commune [CARPENTRAS] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|3|

N° SIRET 4|1|3|2|1|7|7|3|8|0|0|0|2|5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl 2CFINANCES

ADRESSE ( voie ) 1141 rte d'orange

CODE POSTAL 84200 VILLE CARPENTRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Sarl 2CFINANCES** relatifs à l'exercice du **01/10/2022** au **30/09/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>2 042 188</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>1 803 921</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-3 748</b> euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ANTIBES  
Le 13/01/2024

Signature

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 042 188** euros
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **1 902 901** euros
  - un total charges de **1 906 649** euros
  
  - dégage un résultat de **-3 748** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2022**
- finit le **30/09/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Sarl 2CFINANCES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 042 188** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 902 901** euros et un total **charges de 1 906 649** euros, dégageant ainsi un **résultat de -3 748** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 042 188** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 902 901** euros et un total **charges** de **1 906 649** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 748** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	104 603					104 603
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>104 603</b>					<b>104 603</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	81 781					81 781
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	285					285
Matériel de bureau, informatique et mobilier	650					650
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>82 716</b>					<b>82 716</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	100 600					100 600
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	670 827		305 000		101 000	874 827
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>771 427</b>		<b>305 000</b>		<b>101 000</b>	<b>975 427</b>
<b>TOTAL</b>	<b>958 746</b>		<b>305 000</b>		<b>101 000</b>	<b>1 162 746</b>

# Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	81 700	81		81 781
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	285			285
Matériel de bureau, mobilier	248	130		378
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>82 233</b>	<b>211</b>		<b>82 444</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 233</b>	<b>211</b>		<b>82 444</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	860 200	860 200	
	Autres immobilisations financières	14 627	14 627	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	667 615	667 615	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	600	600	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	32 599	32 599	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 042	17 042	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	59 557	59 557	
	Débiteurs divers	29 567	29 567	
	Charges constatées d'avances	2 748	2 748	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 684 555</b>	<b>1 684 555</b>
Prêts accordés en cours d'exercice		305 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		101 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	679	679		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	354 555	354 555		
	Personnel et comptes rattachés	10 874	10 874		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 601	9 601		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	111 784	111 784		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 519	1 519		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	7 116	7 116		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>496 127</b>	<b>496 127</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2023

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>33 207</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>Clis-Factures à établir</i>	<i>30 578</i>	<b>30 578</b>
<b>Autres créances</b> <i>DIVERS-PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>2 630</i>	<b>2 630</b>

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2023

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>5 750</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b> <i>INTERETS BANCAIRES COURUS</i>	<i>678</i>	<b>678</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>Fact.non parv. -Frss</i>	<i>2 192</i>	<b>2 192</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>1 223</i>	<b>1 223</b>
<b>Autres dettes</b> <i>DIVERS-CHARGES A PAYER</i>	<i>1 657</i>	<b>1 657</b>

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 748	2 748
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>2 748</b>

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

**2C FINANCES**  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1 000 000 euros  
Siège social : 1141 Rte d'Orange  
84200 CARPENTRAS  
413 217 738 RCS AVIGNON

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2024**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2023**  
**DEUXIEME RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Affectation du résultat**

ORIGINE

- **Résultat déficitaire de l'exercice : 3748 euros.**

IMPUTATION

- Aux autres réserves pour 3748 euros

Le total du compte autres réserves sera de 446 061 euros

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité.*

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant



*2C FINANCES*

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1 000 000 euros  
Siège social : 1141 Rte d'Orange  
84200 CARPENTRAS  
413 217 738 RCS AVIGNON

Monsieur le Greffier  
du Tribunal de commerce d'Avignon  
2 Bd Limbert

84000 AVIGNON

Le 24/04/2024

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/9/2023 ;
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée ;

Le coût de ce dépôt d'un montant de 45.73 € est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Gérant*



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

29 AVR. 2024